



## Comité de rédaction

### Préface au N°25. Retour du religieux ?

---

Pour citer l'article :

Comité de rédaction, « Préface au N°25. Retour du religieux ? », dans *revue  $\dot{\iota}$  Interrogations ?*, N°25. Retour du religieux ?, décembre 2017 [en ligne], <https://revue-interrogations.org/Preface-au-No25-Retour-du> (Consulté le 8 décembre 2024).

---

Tous les textes et documents disponibles sur ce site sont, sauf mention contraire, protégés par la [Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 France](#).



---

## Numéro coordonné par Alain Bihr et Yannis Thanassekos

À la question posée dans notre appel à contributions : « *Y a-t-il retour du religieux ?* », les réponses proposées ou suggérées par les articles que nous publions ici sont à la fois nuancées et contrastées. Saturée de conflits d'interprétation, surdéterminée par son épaisseur historique en tant qu'elle se rapporte au processus de sécularisation, captive aussi d'une actualité brûlante en tant qu'elle est indexée au dispositif juridico-politique de la laïcité, cette question constitue à la fois un remarquable champ d'expertise pluridisciplinaire, convoquant l'histoire, la philosophie, la sociologie, l'anthropologie, le droit, etc., et le centre de vives confrontations politiques et idéologiques sur les présupposés et les conditions de la construction du 'vivre ensemble'.

Plutôt que de s'interroger sur la réalité d'un « *retour du religieux* » et en s'inspirant de la méthode idéal-typique de Max Weber, **Nathalie Heinich** nous invite ici à questionner la validité même des notions de religieux ou de religion en tant que catégories abstraites, construites *a priori*, dans le but de substituer à celles-ci une caractérisation souple par des « *bouquets de fonctions* » (séparatrice, figurationnelle, rituelle, sotériologique, thaumaturgique, sacrificielle, charismatique, etc.), plus ou moins spécifiques à l'expérience religieuse, plus ou moins assumées par les différentes religions, mais qui sont aussi des fonctions que l'on retrouve à des degrés divers dans d'autres pratiques et expériences humaines. Au terme de cette analyse fonctionnelle, la recrudescence actuelle de références à telle ou telle religion dans l'espace public revêt un tout autre aspect, qui en relativise la portée.

Partant du constat que 'plus' de laïcité ne signifie pas nécessairement 'moins' de religion – et vice versa – **Edouard Delruelle** propose de déplacer le problème en se posant une double question : un certain religieux ne persiste-t-il pas dans l'acte même de l'institution de la laïcité ? Et, si oui, une laïcité radicale ne suppose-t-elle pas de rompre avec cette modalité religieuse qui affecte son institution ? Selon lui, pour répondre positivement à cette double question, la laïcité doit se pencher sur elle-même et entreprendre la critique active de ses propres présupposés. Dans cette perspective, l'article déploie son argumentation en mobilisant et en mettant sous tension les apports de différents travaux : la laïcité comme « *moment transcendantal* », « *espace symbolique à la fois vide et fondateur* » qui dissocie la forme pure de la loi de tout acte de foi (Kintzler, 2007 ; 2014), la démocratie en tant que place vide du pouvoir (Lefort, 1981 ; 1986), les fonctions du Tiers symbolique (Tosel, 2011) et, enfin, la catégorie kantienne du « *jugement réfléchissant* » qui suspend activement les catégories qui nous déterminent à penser pour faire place à l'assomption du sens commun. En ce sens, conclut l'auteur, le *dissensus communis* serait le chiffre de la laïcité.

En adoptant une approche historique et comparative de l'histoire des religions, **Silvia Mancini** se propose de questionner le lieu commun d'après lequel les religions reposeraient toutes sur un « *ordre du sens partagé* », qui unit par-delà les différences culturelles les expériences et pratiques des humains, alors que la politique les diviserait. Une telle affirmation est ici mise à l'épreuve de la comparaison interculturelle en vue de dégager son origine historique ainsi que les enjeux anthropologiques et politiques qui la sous-tendent. Une telle démarche implique cependant, selon l'auteure, la nécessité d'écarter tout comparatisme analogique, essentiellement eurocentrique, entre les cultures et les religions, au profit d'un comparatisme différentiel attentif aux spécificités des systèmes socio-culturels ainsi qu'à ce qui les distingue les uns des autres. Apprendre à penser l'altérité revient, en effet, à poser le problème de la mise en compatibilité de cultures multiples, sans payer le prix fort de leur réduction au même, à l'identique. Sur fond d'une argumentation historico-religieuse qui porte sur les concepts de culture, de civilisation, de multiculturalisme et d'interculturalité, l'auteure conteste rigoureusement la thèse que semble suggérer le dialogue interreligieux d'après laquelle les religions se situeraient au-delà de la politique et que, de ce fait même, elles seraient aussi non seulement maîtresses de « *l'ordre du sens* » mais aussi un des principaux moyens pour la résolution des conflits. En prenant le contre-pied de cette thèse, l'article aborde la question de la confrontation des particularismes religieux au modèle civil de l'État de droit et réaffirme le primat et la centralité d'une politique intrinsèquement non religieuse, seule en mesure de mener à bien un programme de mise en compatibilité des cultures, des traditions et des religions différentes et d'assurer la paix.

L'article de **Louise Déjeans** se consacre, quant à lui, à l'analyse critique du récent mouvement de la « *Manif pour tous* ». Ce mouvement, né en 2013 en opposition à la loi dite du « *Mariage pour tous* » ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de même sexe en France, rassemble majoritairement des catholiques. Pourtant, à bien scruter la communication institutionnelle qu'il véhicule au travers de la construction d'une rhétorique commune, les références au catholicisme y sont, à première vue, mineures. À partir de l'analyse de trente-deux entretiens compréhensifs réalisés par l'auteure auprès de sympathisants et militants de la « *Manif pour tous* », l'article s'interroge sur la nature et la signification de cette 'invisibilisation' de la croyance catholique vécue apparemment sans intransigeance. Est-elle imputable, sans plus, à l'intériorisation de l'esprit démocratique comme le suggèrent les analyses de Marcel Gauchet (1998) ? Jusqu'à quel point le concept de laïcisation de la religion est-il opérant ? Le fait que nombre de manifestants et militants du mouvement contre

le « *Mariage pour tous* » mobilisent un langage séculier ainsi que des arguments relevant des savoirs d'expertise (professionnelle, biologique, psychanalytique, juridique, etc.) ne témoignerait-il pas plutôt de la mise en place d'une stratégie rhétorique visant à faire valoir des opinions d'inspiration religieuse sur le terrain de la politique, voire à faciliter des 'approches' prosélytes ?

On trouve un questionnement assez proche à plusieurs égards dans la contribution d'**Akritas Kaidatzis** qui porte sur l'analyse et l'évaluation du discours et des pratiques de l'Église orthodoxe de Grèce, dont le statut institutionnel et constitutionnel – celui d'une Église d'État quasi 'nationalisée' et disposant de nombreux privilèges – est, révèle l'auteur, à la fois à part et très complexe. De prime abord, on s'attendrait à ce que, dans les conflits qui opposent habituellement modernité et tradition, plus aigus en Grèce qu'ailleurs peut-être, ses pesanteurs idéologiques l'amènent à prendre résolument position contre la modernité au profit de la tradition. Pourtant, l'article nous donne à voir, de façon saisissante, que se joue ici en fait une toute autre dialectique entre moyens modernes et buts traditionnels-conservateurs. L'analyse rigoureuse du discours et des pratiques de l'Église de Grèce atteste de façon convaincante que celle-ci met en œuvre toute une stratégie rhétorique séculière et des moyens parfaitement modernes, faisant valoir les normes constitutionnelles (il est vrai que la Constitution grecque comporte un nombre inhabituellement important de dispositions relatives à la religion), le droit, la volonté du peuple et sa souveraineté, de même qu'elle n'hésite pas à faire appel à des mobilisations citoyennes, voire à des référendums, pour s'opposer aux initiatives législatives des gouvernements qu'elle juge contraires à ses convictions ou à ce qu'elle considère comme devant être la morale publique. Son discours constitutionnel a deux caractéristiques principales, soulignées par l'auteur. D'abord, il ne mobilise pas la Constitution de façon mécaniste, en l'articulant à la notion du peuple souverain : l'Église de Grèce se présente comme le dépositaire de la volonté de ce dernier face aux gouvernants. Ensuite, son discours est particulièrement orienté vers les droits : droits d'expression, de réunion, de manifestation, de pétition, voire de désobéissance civile, etc. L'Église parle comme si elle était le défenseur des droits de la majorité, qu'elle identifie par ailleurs aux droits de ses fidèles. Aussi, l'auteur considère que nous sommes en présence d'une sorte de « *populisme constitutionnel* » qui fait écho à certaines tendances contemporaines du constitutionalisme. En conclusion, le discours et la pratique constitutionnels de l'Église en Grèce nous montrent que celle-ci exploite avec adresse les institutions, les conquêtes et les discours de la modernité, même si cela se fait pour servir des buts qui semblent prémodernes : la préservation de ses privilèges face à d'autres religions ; le maintien de son rôle dans la sphère publique ; sa reproduction en tant qu'appareil idéologique de l'État-nation.

Enfin, l'article d'**Anne-Marie Le Cornec Ubertini** s'attache à une question d'actualité brûlante, qui alimente de nos jours nombre de controverses et de polémiques : le port de signes religieux et de tenues religieuses dans les lieux publics – et singulièrement les polémiques juridico-politiques autour du burkini. Pour commencer l'auteure clarifie sa position concernant la définition de l'espace public : « *L'espace public physique correspond [...] aux lieux publics et l'espace public symbolique est constitué par tout ce qui fait débat citoyen* » affirme-t-elle. Enseignante à l'université de Nice – au sein de laquelle, rappelle-t-elle, le port des signes religieux suscite des troubles susceptibles d'affecter la sérénité requise pour le bon déroulement de l'enseignement –, elle a réalisé, avec ses cent vingt étudiants de deuxième année, dans le cadre de ses cours d'initiation à la recherche, un test sur l'interprétation de la loi de 1905 à partir d'une question unique mais cruciale : « *La loi de 1905 n'oblige-t-elle que l'État à être neutre ?* » – elle avait pris soin de fournir préalablement aux étudiants l'ensemble des sources et des outils documentaires pouvant les aider à répondre à la question demandée. Le test a montré l'ampleur de la complexité et des difficultés liées à l'interprétation de la loi et des débats parlementaires qui l'ont encadrée. Aussi son article se livre-t-il à un examen détaillé et à une mise en discussion approfondie des articles de la loi de 1905 ainsi que des interventions dans l'Hémicycle, tant du côté des partisans de la loi, modérés ou radicaux, que du côté de ses opposants. La lecture et l'interprétation desdits textes proposées par Le Cornec Ubertini prennent directement le contre-pied de celles avancées par tous ceux qui dénoncent une « *laïcité 'tout court' stigmatisée comme intolérante* » au profit d'une « *nouvelle laïcité 'tolérante'* » qui « *accueille sans restriction les manifestations des cultes [...] en dehors des lieux de culte pourvu qu'elles ne soient pas violentes* ». Pour l'auteure, aussi bien la lettre que l'esprit de la loi de 1905 postulent non seulement la neutralité rigoureuse de l'État vis-à-vis des cultes et des religions, mais aussi, et de façon parfaitement symétrique, une tout aussi rigoureuse neutralité des religions et des cultes vis-à-vis de l'État et de la politique. Partant des débats parlementaires de l'époque, elle signale que, pour les députés de 1905, les signes religieux sont fixes et les manifestations culturelles 'circulantes' ; aussi, compte tenu du postulat de la neutralité de l'Église vis-à-vis de la politique, la loi de 1905 interdit les premiers dans l'espace public et y autorise les seconds sous condition de l'aval des maires. La difficulté et l'opacité des conflits d'interprétation du dispositif législatif de la laïcité tiendraient, selon l'auteure, au fait que les tenues religieuses sont à la fois fixes et mobiles selon les lieux publics dans lesquels elles sont portées.

En résumé, si l'on met à part la contribution de **Nathalie Heinich** qui se propose de définir à nouveaux frais

les notions mêmes de religieux et de religion, les autres contributions ici réunies explorent le nœud problématique constitué par l'articulation des deux phénomènes de la sécularisation et de la laïcité, selon des modalités différentes cependant. L'une explorée par l'article d'**Edouard Delruelle**, consiste en une auto-réflexion critique de la laïcité afin de mieux penser la sécularisation comme programme d'émancipation politique et sociale, alors que deux autres modalités, dont font écho les articles de **Louise Déjeans** et **Akritas Kaidatzis**, réfléchissent la dialectique entre les moyens, modernes et séculiers, que mobilisent les Églises et leurs buts et finalités traditionnels, captifs de leurs prérequis et positionnements dogmatiques. Enfin, plus directement aux prises avec les débats actuels sur la laïcité, deux articles, ceux de **Silvia Mancine** et **Anne-Hélène Le Cornec Ubertini** s'attachent aux interprétations du statut de la laïcité en France, sous l'angle à la fois historico-politique et historico-juridique.

Outre ce dossier thématique, ce vingt-cinquième numéro de la revue présente cinq textes dans ses différentes rubriques :

Dans la rubrique **Varia**, un article de **Jean Moomou** portant sur les Boni de Guyane française, nous propose de nous intéresser à l'importance que prennent les silences dans la transmission intergénérationnelle de l'histoire orale.

Dans la rubrique **Fiches pédagogiques**, un article de **Marc Glady** nous invite d'abord à considérer la place du langage dans la démarche d'investigation développée en sociologie clinique, discipline qui s'intéresse aux processus sociopsychiques informant le social. Puis, **Valentine Prouvez** présente l'approfondissement de la connaissance du fonctionnement de l'appareil psychique que permet l'introduction de la deuxième topique dans l'essai *Le Moi et le ça*, publié en 1923 par Sigmund Freud.

Enfin, deux **notes de lecture** nous présentent les ouvrages suivants :

« *Cancer et pluralisme thérapeutique. Enquête auprès des malades et des institutions médicales en France, Belgique et Suisse* » de Patrick Cohen, Aline Sarradon-Eck, Ilario Rossi, Olivier Schmitz et Émilie Legrand, par **Marta Maia** ;

« *Carnets de thèse* » de Tiphaine Rivière, par **Florent Schepens**.

Le Comité de rédaction de la revue *¿ Interrogations ?* remercie chaleureusement les personnes qui ont contribué à la réalisation des différentes rubriques du numéro par leurs expertises : Gilbert Achcar, Julien Bernard, Pierre Cours-Salies, Charles-Henri Cuin, Michaël Dantinne, Régis Dericquebourg, Remi Deslyper, Arnaud Esquerre, Samuel Estier, Jean-Yves Féberey, Gilles Ferréol, Marie Fleury, Olivier Galland, Fanny Georges, Okan Germiyanogulu, Corinne Grenouillet, Stéphane Haber, Guy Haarscher, Danièle Hervieu-Léger, Jean-Michel Hirt, Isabelle Huré, Isabelle Jonveaux, Veronila Kushtanina, Jean-Marc Larouche, Sylvain Laurens, Joël Martine, Oscar Mazzoleni, Marie Miran, Sophie Papaefthymiou, Evguenia Paparouni, Christopher Pollmann, Jean-Yves Pranchère, Valérie Rosoux, Jean-Philippe Schreiber, Tristan Storme, Patrick Tenoudji, Georges Ubbiali, Riki van Boeschten, Odile Vincent, Virginie Vinel, Jean-Marie Viprey.

**Le Comité de rédaction**

## **Bibliographie**

Gauchet Marcel (1998), *La religion dans la démocratie. Parcours de la laïcité*, Paris, Gallimard

Kintzler Catherine (2007), *Qu'est-ce que la laïcité ?*, Paris, Vrin.

Kintzler Catherine (2014), *Penser la laïcité*, Paris, Minerve.

Lefort Claude (1981), *L'invention démocratique*, Paris, Fayard.

Lefort Claude (1986), *Essais sur le politique*, Paris, Seuil.

Tosel André (2011), *Du retour du religieux. Scénarios de la mondialisation culturelle I*, Paris, Kimé.